

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- ENTREPRISE INDIVIDUELLE - ADJONCTION OU SUPPRESSION D'ACTIVITE

Formulaire :

- 1 formulaire P2 ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire JQPA si activité réglementée
Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

**Retrouvez les documents à
télécharger sur notre site internet :**
www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des
Entreprises

Documents complémentaires à joindre en annexe des formulaires :

I. ADJONCTION D'ACTIVITE

Si l'activité est réglementée, selon le cas :

- autorisation ou agrément délivré par l'organisme de tutelle
- copie de l'arrêt préfectoral, licence.....

Si l'activité est réglementée par la Loi Raffarin :

- copie du ou des diplômes ou certificats de travail dans l'activité pour laquelle est demandée l'inscription sur 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- ou contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou fiches de paie sur 3 années



Pour les métiers du bâtiment, vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale

Si activité d'artisan-commerçant non-sédentaire :

- déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

II. SUPPRESSION D'ACTIVITE

Pas de pièce à fournir

FRAIS A VERSER UNIQUEMENT SI VOUS ETES INSCRIT AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES (dans les 2 cas)

Micro-entreprise :

- **Pas de frais**

Entreprise individuelle hors micro-entreprise :

- **95,95 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-

dessous.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :